

PRESENTATION DU METIER

- ✓ **Descriptif** : « L'animateur encadre tout type de public, dans tous lieux d'accueil ou de pratique au sein desquels il met en place un projet. Il intervient notamment auprès d'enfants et de jeunes et peut être amené à diriger un accueil collectif de mineurs » (*extrait du référentiel professionnel, arrêté du 18 juillet 2016*)
- ✓ **Les emplois / débouchés** : Cette formation permettra d'occuper des postes d'animateur de loisirs, animateur socio-éducatif, socio-culturel, animateur enfance-jeunesse ; ainsi que de directeur dans des accueils collectifs de mineurs avec ou sans hébergement
- ✓ Poursuite de formation : DEJEPS

PUBLICS

- ✓ De 18 à 29 révolus : en contrat d'apprentissage (statut Apprentis)
- ✓ Autre : En contrat de professionnalisation période professionnelle,

PRE-REQUIS

-être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante : PSC1, AFPS, PSE1 , PSE2, AFGSU de niveau 1 ou 2 , SST

-justifier d'une expérience en animation d'une durée minimale de 200 heures (attestations obligatoires des structures d'accueil)

Sont dispensés de fournir l'attestation d'expérience les personnes titulaires d'un des diplômes suivant :

- ✓ BAPAAT ;
- ✓ CQP Animateur périscolaire ;
- ✓ BAFA ;
- ✓ BAFD ;
- ✓ Baccalauréat professionnel « services de proximité et vie locale » ;
- ✓ Baccalauréat professionnel agricole (toute option) ;
- ✓ Brevet professionnel agricole (toute option)

CONTENUS

Unités capitalisables transversales :

UC 1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

UC 2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

Unités capitalisables de la mention :

UC 3 : Conduire une action d'animation dans le champ du « Loisirs tous publics » et de direction d'un ACM

UC 4 : Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation dans le champ du « Loisirs tous publics »

Mode d'évaluation : 3 périodes certificatives validant des compétences professionnelles

-UC 1 et 2 : soutenance à l'oral et présentant le projet d'animation mis en place sur la structure d'alternance

-UC 3 : soutenance à l'oral à partir d'un compte rendu de stage et présentant compétences de directeur d'ACM

-UC 4 : Evaluation d'une mise en situation professionnelle suivi d'un entretien oral

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- ✓ Dates : **07/10/2019 au 07/10/2020**
- ✓ Durée (*Heures centre / Entreprise*) : **1 771 Heures** soit **630 heures** en centre **1 141 heures** en entreprise
- ✓ Conditions particulières : formation en alternance dans le cadre d'un contrat d'apprentissage

L'Alternance :

Cette formation est assurée en alternance avec des associations, établissements privés et publics. Les apprenants sont salariés, titulaires d'un contrat d'apprentissage ou d'un contrat de professionnalisation ou salarié en période professionnelle. Les heures en centre sont obligatoires.

-Des réunions de tuteurs et des comités de pilotage avec les représentants des structures, les maîtres d'apprentissage, les stagiaires et l'OF sont organisés pour effectuer des suivis de la formation.

-Un suivi régulier (visites, tel, mail) est mis en place avec les tuteurs et le formateur référent afin d'apporter aux stagiaires un réel accompagnement dans leur formation et ainsi observer et échanger sur leur progressions et difficultés tant en entreprise qu'en centre de formation.

-Dans le cadre de l'alternance, le stagiaire en formation doit réaliser un projet d'animation dans le champ du loisir tous publics qui sera soutenu sur dossier pour les UC 1 et 2 et sur mise en situation professionnelle pour l'UC 4. De plus, il devra effectuer un stage de direction d'un ACM de 18 jours minimum en présence d'enfants pour l'UC 3 en qualité de directeur ou d'adjoint. La réalisation de ce stage dans le cadre d'un séjour est fortement conseillé.

CONDITIONS D'ADMISSION

- ✓ Attentes : niveau du français correct, expériences en animation, utilisation des TIC , motivation, travail en équipe
- ✓ Valider les pré-requis
- ✓ Trouver une structure pour le contrat d'apprentissage

Modalités précises du recrutement :

1/ Information des candidats

2/ Dépôt d'un dossier de candidature

3/ Vérification des pré-requis à l'entrée en formation par l'OF et la DRDJSCS

4/ Tests de sélection :

- Test écrit : questionnaire et commentaire (*d'un sujet d'actualité ou en lien avec l'animation*)
- Mise en situation pédagogique collective (*évaluation du travail en équipe et communication*)
- entretien individuel de motivation

5/ Envoi des résultats des tests et de l'entretien à la DRJSCS

6/ validation finale de la candidature par le CFA et le CFREP

LIEU ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

Centre de Formation et de Recherche en Education Permanente (CFREP) de la FD 13 – Ligue de l'Enseignement
1, allée du bois – la Maurelette - 13015 Marseille

Tel : 04.91.63.45.96 / 06.74.26.88.75 –

Fax : 04.91.67.56.91

@ : cfrep.marseille@laligue13.fr

- ✓ Date limite dépôt de dossier : **vendredi 06 septembre 2019**

✓ Référent formation : Laurence ALEMANY

- ✓ **Informations collectives :**

15 juillet 2019 à 10h00 / 27 aout 2019 à 10h00 -

- ✓ **Tests :** du 16 au 20 septembre 2019